

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Bourg d'Oisans

RECU 2 MAI 2014

**Commune
de
LIVET ET GAVET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



SEANCE DU 18 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice.....15
Nombre de présents.....14
Nombre de votants.....15

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la
convocation du Conseil Municipal et le compte
rendu de la présente délibération ont été affichés
à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la
loi du 5 avril 1884.
Le Maire,

**L'an deux mil quatorze et le dix-huit avril à dix-neuf
heures, le Conseil Municipal de la Commune de
LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Gilbert DUPONT, Le Maire.**

Présents : Messieurs Gilbert DUPONT, Guy BOUDINET, Jean-
Marc KUNG, Robin LIBERA, Alain BLETON, Jean-Charles
DIAFERIA, Jean-Luc BLANQUAERT, Gérard LAPOUGE ;
Mesdames Sandrine ŒILLET, Jennifer PRAT, Linda GOUIDMI,
Christine GANDOLFE, Caroline KEBAILI, Chrystel GARCIA.

Date de convocation du conseil municipal :
10 avril 2014

Pouvoir : Chrystelle ROUX donne pouvoir à Jean-Marc
KUNG.

BUDGET PRIMITIF 2014 – budget eau et assainissement :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2014
concernant le budget eau et assainissement de la Commune, et lui demande de bien vouloir
délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget présenté, à savoir :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	590 998.83 euros
Dépenses	590 998.83 euros

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	831.878.31 euros
Dépenses	831.878.31 euros

AUTORISE le Maire et le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
G.DUPONT

